C G T

UNION DÉPARTEMENTALE des SYNDICATS CGT
ARDÈCHE

F S M

Bulletin DES Femmes Travailleuses

Juillet 1970

COMPTE - RENDU de la CONFERENCE DÉPARTEMENTALE des FEMMES TRAVAILLEUSES

TOURNON 27 MAI 1970

Sous la Présidence de RAOUL CHARENSOL
Secrétaire de l'U.D.

1°) PARTICIPANTS

2°) RAPPORT sur la MAIN d'OEUVRE FEMININE
présenté par Jeanine R O U C A N

3°) RAPPORT sur le Journal "ANTOINETTE" présenté
par Lyliane B U R G U N D E R

4°) DISCUSSIONS

1º) - PARTICIPANTS

Etaient présents à la Conférence, les camarades :

CHARENSOL Raoul - Président de séance,
ALLOISIO Madeleine, membre de la C.E. de l'U.D. du Rhône
ROUCAN Jeanine, membre de la C.E. de l'U.D. de l'Ardèche,
BURGUNDER Lyliane, membre de la C.E. de l'U.D. de l'Ardèche
DARD Henri-Jean, membre de la C.E. de l'U.D. de l'Ardèche
SAUVERZAC Sylvette, membre de l'U.L. de Tournon.

Pour l'U.L. d'ANNONAY

12 femmes : 1 des Services Hospitaliers,
2 de la chaussure DANAUD
1 des Tanneries MEYZONNIER
3 des papeteries GARNIER-PONSONNET
3 des Services communaux
2 du Textile T.S.R.

1 homme : Secrétaire de l'U.L d'Annonay

Pour l'U.L. de la VOULTE

2 Femmes : du Textile FIMOLA

1 homme : du Textile C.T.A.

Pour l'U.L. de Le CHEYLARD

5 Femmes : du Textile CHOMARAT

2 Hommes : du Textile CHOMARAT

Pour l'U.L. de Le TEIL

1 homme : Bâtiment

Pour l'U.L. de TOURNON :

10 Femmes : 4 des P.T.A. Equipement et Logement
1 des P.T.T.
5 de l'Habillement S.A.C.

1 homme : du Textile E.T.I.T.

2º) RAPPORT SUR LA MAIN D'OEUVRE FEMININE, présenté par Jeanine ROUCAN

- Femme au travail et insertion sociale -

I - La femme a t-elle plus de difficultés que l'homme à s'insérer dans la Société ?

(définie par le monde de la vie active extérieure à la maison et représentée par l'activité locale, l'engagement militant ou la vie professionnelle ...)

- Vie active extérieure à la maison ... les difficultés ne concerneraient donc que les femmes au foyer : elles sont obligées de créer des liens sociaux, cela leur demande un effort et le refus de cet effort les confine dans leur isolement.

Au contraire, les femmes actives professionnellement ont des contacts sociaux obligatoires. Aucune difficulté ne devrait donc exister pour elles.

Malheureusement, l'intégration dans un milieu donné ne dépend pas uniquement des échanges entre individus. Il y a tout un contexte de condionnement de part et d'autre qui peut limiter l'évolution normale de cette insertion.

- Conditionnée, la femme l'est, et d'abord sur le plan psychologique.

Juridiquement et socialement, la femme a longtemps été une "colonisée". Je veux dire qu'elle a été maintenue par notre civilisation et durant des siècles dans une situation de mineure.

En 1944, le droit de vote a été accordé aux femmes ; depuis, son statut évolue, mais il est difficile de se libérer de ce passé, de ces tabous sociaux et de ces traditions pesantes, pour affronter cette majorité enfin reconnue par les textes sinon par la société.

Si l'on parle tant de la promotion de la femme, c'est que sa démarche vers la majorité plénière est encore lente et difficile.

Nous ne vivons plus le "problème féminin" de la même façon ; déjà il semble dépassé pour les jeunes par ce que l'idée qu'ils se font de la femme n'est plus la même que celle de leurs parents.

- Conditionnée, la femme l'est aussi physiologiquement : c'est le risque de la maternité.

Le rôle maternel ne peut être tenu par l'homme ...

Il incombe à la responsabilité de la femme.

(Dans le foyer, l'homme a d'autres responsabilités, celles entre autres de subvenir aux besoins matériels des siens. Songeons que son travail n'est pas toujours facteur d'épanouissement et qu'il n'a jamais le choix de ne pas travailler).

" Etre adulte, c'est être responsable" a dit St-Exupéry.

La femme est responsable du "phénomène maternité".

.../...

Il l'immobilise parfois pendant plusieurs années dans son foyer, mais il ne peut en aucun cas être son seul but dans la vie.

Elle a le désir de maintenir sa culture professionnelle ou de reconvertir son action sur le plan local ou dans un organisme militant. Son insertion sociale est une nécessité.

A cela il y a 2 raisons :

1º) elle répond au besoin de "personne" de la femme - (expression de son être, de toute sa personnalité, qui la fait exister en fonction d'elle-même et non fonction de son mari ou de ses enfants).

2º) la responsabilité qu'a la femme de prendre en charge au même titre que l'homme, l'humanité en marche.

Cette participation peut se traduire par l'action militante (ce qui est autre que la vie professionnelle).

En effet par les contacts humains et les responsabilités qu'elle peut comporter, elle permet à la femme le développement de ses compétences, l'ouverture aux problèmes du monde, le dégagement de ses soucis uniquement ménagers, une plus grande possibilité de s'affirmer.

Elle se sent valorisée, soit en raison du travail fourni et des relations sociales créées, soit par contribution financière au budget familial. Son activité est une occasion d'échanges supplémentaires avec son mari. Elle lui donne le sentiment d'être utile.

Malheureusement, le travail n'est pas toujours un facteur d'épanouissement et d'équilibre, par exemple : les tâches de manoeuvres ou d'ouvrières spécialisées sur machines qui demandent beaucoup de dextérité et de vitesse d'exécution, qui sont le résultat d'un entrainement gestuel et deviennent vite un automatisme.

Or, l'homme a besoin de situer ce qu'il fait dans un ensemble et de se sentir indispensable a cet ensemble. Il en est de même pour la femme.

II - Les femmes : une importante force sociale

Depuis le début du siècle, deux faits que soulignent les statistiques s'imposent incontestablement.

1º) L'importance numérique des femmes dans la société et la place qu'elles tiennent dans les divers secteurs économiques.

La progression du taux des femmes salariées provient essentiellement des femmes mariées ; le nombre de mères de famille qui exercent une activité professionnelle croît également.

En 1966, on relevait que :

.../...

- 28,1 % des ouvrières et 30,4 % des employées avaient 1 enfant,
- 21,1 % des ouvrières et 26,7 % des employées avaient 2 enfants,
- 19,4 % des ouvrières et 20,4 % des employées avaient 3 enfants.

Comme ces chiffres permettent de le constater, la main d'œuvre féminine est loin d'être composée uniquement de célibataires contraintes à travailler pour subvenir à leurs besoins.

2º) La "Salarisation" croissante et accélérée des femmes : de plus en plus nombreuses sont les femmes qui occupent 1 emploi salarié. En France, 5.367.800 femmes sont salariées. 50% d'entre elles sont mariées.

Entre 1962 et 1968, le nombre des travailleuses s'est accru de 750.000.

Les effectifs salariés féninins ont grandi plus vite que les effectifs masculins - 1 salarié sur 3 est une femme.

En Ardèche, d'après les statistiques de 1968, il ya 20.320 femmes salariées pour 41.760 hommes. Tandis qu'en 1962, il y en avait 17.940 ; ce qui montre une progression croissante des femmes au travail.

Depuis le 37e congrès de la C.G.T. en Octobre 1969, un collectif féminin a été mis en place, ce qui a permis de préparer la Confèrence Féminine d'aujourd'hui.

Beaucoup d'amélioration sont enregistrées, le nombre de femmes secrétaires, trésorières, déléguées du Personnel et des Comités d'entreprises, membre des Conseils et des Bureaux syndicaux, est en augmentation.

A travers toutes les luttes et plus particulièrement celle de Mai 1968, les femmes ont fait la démonstration de leur combativité, de leur esprit d'initiative, de leur capacité de dirigeante.

Et même un exemple frappant chez nous, lors des grèves aux mines de Largentière, la Pennaroya, où les femmes des grévistes ont appuyé le mouvement. C'est un fait caractéristique. Cinq d'entre elles se sont rendues en délégation à la Direction Générale à PARIS pour défendre les revendications justifiées de leurs maris.

Mais malheureusement nous sommes encore et surtout dans notre département en nombre insuffisant.

Aussi devons-nous davantage prendre conscience de nos responsabilités dans la lutte syndicale.!Nous devons encore et toujours, et c'est un devoir essentiel :

a) recruter des femmes au syndicat,

b) leur donner des responsabilités syndicales,

c) leur faire suivre des stages.

.../...

ceci dans toutes les entreprise où nous avons des syndicats C.G.T.

De même, dans les entreprises à majorité de main d'oeuvre féminine.

Pour l'organisation de cette lutte syndicale qui s'avère difficile du fait du mauvais conditionnement du travail chez la femme, car dans certains cas ce n'est pas le travail qui est la cause des difficultés mais les conditions dans lesquelles s'exerce le travail :

- rythmes de production trop élevés,
- des journées de travail trop longues, qui deviennent plus cruciales pour la femme du fait de ses obligations familiales.

La discrimination à l'égard des femmes repose essentiellement sur la notion dépassée de salaire d'appoint, notion selon laquelle la femme va travailler pour améliorer l'ordinaire, pour arrondir les revenus du ménage et en conséquence, il n'y a pas lieu de les payer également.

- L'écart des salaires horaires féminins et masculins est de l'ordre de 7,4 %,
- L'écart entre les salaires réels féminins et masculins est de l'ordre de 36,8% ce qui est considérable.

Pourquoi cette grande différence ? et qu'attend le Ministre du Travail pour contraindre le patronat au respect de la loi ?

L'égalité des salaires s'impose : à travail égal, salaire égal.

III - <u>Les droits sociaux de la maternité</u> -

La maternité est considérée par l'Etat, par le patronat comme une maladie pour des millions de travailleuses, en France.

La C.G.T. a pris conscience de ce fait est décide dans terminer au plus vite avec ce qu'elle considère comme un scandale un anachronisme dans une société moderne digne de ce nom.

La C.G.T. demande donc une véritable égalité des travailleuses par la reconnaissance du caractère social de la maternité et la satisfaction des revendications y afférent. La maternité ne doit en aucun cas être une cause de discrimination, de pénalisation en quelques domaines que ce soit.

Elle demande donc que :

- le congé de maternité soit porté à 16 semaines et remboursé à plein salaire,
- l'indemnisation des heures nécessaires à la préparation de l'accouchement sans douleur,

.../...

- les horaires réduits, sans pertes de salaire pour les femmes enceintes ou ayant un enfant en bas age,

- la garantie effective du travail aux femmes enceintes et affectation à un travail correspondant à leur situation avec maintien du salaire et des avantages acquis.

- Après le congé d'un an prévu pour élever un enfant en bas âge, garantie de réemploi à un poste équivalent dans l'entreprise, l'établissement, la résidence avec bénéfice d'une réadaptation professionnelle et prise en compte de ce temps pour le calcul de la retraite.

- le maintien du remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques pour les mères seules, quittant leur emploi pour élever leur enfant.

- Attribution de plein droit, sans contrôle médical d'indemnité journalière pendant le congé nécessaire pour soigner un enfant malade.

IV - <u>Les créations sociales liées à la maternité</u> -

L'exigence de la part des jeunes mères travailleuses de la création de crèches se fait de plus en plus générale et impérieuse.

Les prévisionsmême du IVe plan, pourtant très insuffisantes dans ce domaine, n'ont pas été atteintes.

Dans notre département il n'existe aucune crèche.

Les jeune mères travailleuses demandent la multiplication des écoles maternelles et une meilleure adaptation à leurs besoins et non la transformation en garderies payantes. L'Ecole Maternelle doit vivre et se développer.

L'avancement de l'âge de la retraite

L'élargissement des libertés syndicales.

<u>CONCLUSION</u> - Pour que les travailleuses puissent participer à l'activité syndicale en fonction même le ce que nous avons dit quant à leur situation, nous devons donc nous unir dans un même élan et nous soutenir mutuellement afin que cette Conférence porte ses fruits et nous engager à fond dans cette lutte de tous les jours pour un avenir meilleur.
Nous devons nous dire que maintenant en l'état actuel des choses, "il n'ya plus d'homme ni de femme, il y a 2 êtres humains qui se partagent le travail - Sexe faible, sexe fort, cela n'existe plus". Ce sont 2 êtres qui luttent pour "avoir le temps et les moyens de vivre - Le temps et les moyens de donner la vie".
Pour arriver à cela, nous devons adhérer encore plus nombreuses à la C.G.T. et marcher la main dans la main. Lire et diffuser notre Journal ANTOINETTE qui nous aidera par ses enquêtes et contribuera à nous faire comprendre que cette aspiration profonde peut être satisfaite grâce à l'action unie, grâce à l'organisation syndicale.

3º) RAPPORT SUR LE JOURNAL " A N T O I N E T T E " présenté par Lyliane BURGUNDER

"ANTOINETTE" est le seul magazine mensuel féminin édité par la C.G.T. Il a été crée par notre organisation pour être présenté à toutes les femmes et les jeunes filles travailleuses .

"ANTOINETTE" est le seul magazine syndical en France .

" ANTOINETTE" c'est un prénom, c'est aussi et surtout le magazine féminin de la C.G.T. à l'adresse des 6 millions de femmes et de jeunes filles qui travaillent.

La femme qui travaille, de par sa place qu'elle occupe dans l'économie et la société moderne, ne peut rester indifférente à toutes les questions que lui pose son rôle économique en tant que travailleuse, et son rôle social en tant que mère et épouse . Elle se doit de connaitre les causes et les aboutissants aux problèmes qui lui sont posés et pour se faire, elle doit s'informer .

"ANTOINETTE" informe et aide les femmes et les jeunes filles au travail.

Chaque mois notre camarade Madeleine COLIN, directrice d'ANTOINETTE, donne dans son éditorial, en une page, l'orientation de la C.G.T. ; ce qui permet à la lectrice d'être informée clairement sur les idées que la C.G.T. défend et préconise.

Par exemple dans le numéro du mois d'Avril 1970, notre camarade a traité la question des " Mille francs par mois " , point culminant pour nous toutes.

Je donne ci-après un bref résumé de cet éditorial : " En proposant "à toutes les centrales syndicales l'organisation de discussions et d'une action com- "munes pour le rattrapage du pouvoir d'achat de 1968, sa garantie par un système "d'échelle mobile et la progression des salaires, la C.G.T. a estimé que " dans les "conditions économiques actuelles de notre pays et compte tenu de l'évolution des "besoins, aucun salaire ne devrait être inférieur à 1.000 F par mois ."

Qu'est-ce en effet que 10 billets de 100 F pour subvenir aux besoins élémentaires d'un homme ou d'une femme en 1970?

Combien de travailleurs et surtout de travailleuses sont encore loin de disposer chaque mois de ces 10 billets de 100 F ,- combien d'auxiliaires et de débutants dans le secteur public ne les touchent pas non plus ?

Et cependant c'est une réalité dans notre département .

"ANTOINETTE" réserve également une page à un article qu'elle appelle dossier.

Son dossier fait le tour d'une question d'actualité ou d'un problème qui préoccupe ou intéresse les femmes: par exemple un "dossier" concernant les salaires, les prix, les impôts .....

un autre"dossier" : le travail de la femme est-il nuisible à l'enfant ?

Voilà des questions auxqelles ANTOINETTE s'éfforce d'apporter les réponses les plus complètes .

" ANTOINETTE " mène des enquêtes sociales qui plongent au plus profond de la vie des travailleuses .

Sa rubrique " E lles ont gagné " en donnant chaque mois des exemples de luttes et de résultats obtenus, incite les travailleuses à poser et à soutenir par l'action leurs revendications .

Prenons par exemple le département de MEURTHE et MOSELLE où les travailleuses se sont battues sans répit et ont marqué dans bien des entreprises, des points .

.../...

Les " usines ANDRE " emploient 1.500 femmes . Sur le plan national la fédération des cuirs et peaux a obtenu la revalorisation des minima . Sur le plan de l'Entreprise, les travailleuses ont obtenu des garanties de salaire pour le travail aux pièces, si bien que les salaires ne peuvent plus baisser. Avant cette disposition, les salaires, d'un mois sur l'autre, pouvaient baisser de 120 à 150 F .
Chaque ouvrière bénéficie d'une garantie personnelle d'après sa valeur propre. Par ailleurs, en 1969, les jeunes de moins de 18 ans ont obtenu la 5è semaine de congés payés à prendre de Novembre à Mai . Voilà des résultats qui ont été obtenus grâce à la compréhension de plus en plus grande, de plus en plus certaine parmi les travailleuses des chaussures André ".

"ANTOINETTE" est un journal qui pose les problèmes et tente d'y répondre, il n'est pas pour autant un journal aride. Il sait aussi rester attrayant, alliant la féminité à la culture.

De la culture: les livres et la musique ne sont pas oubliés .
Du pratique : mode, tricot, cuisine .
Des spectacles : une rubrique " Vu et entendu " qui concerne la radio, la télévision, le théatre, le cinéma .
Des jeux

Voilà un bref résumé que nous pouvons faire de la vie d' A N T O I N E T T E .

C'est un soutien indispensable à l'activité du syndicat auprès des femmes et des jeunes filles .

Chacune des pages d'ANTOINETTE :
- combat l'idéologie réactionnaire de diversion, de renoncement, de collaboration de classes véhiculées par la presse féminine bourgeoise à des millions d'exemplaires.
- incite les femmes à une plus grande émancipation sociale .
- indique le chemin de l'action, de l'unité de l'organisation .
- constitue une documentation indispensable pour les militants sur les problèmes féminins .

Une travailleuse qui lit ANTOINETTE a forcément quelque chose de plus dans la tête .

"ANTOINETTE" est un moyen incomparable pour faire progresser la C.G.T. et l'action dans les services féminins .

C'est un magazine qui est vendu au prix de 2,50 F par mois, avec possibilité d'abonnement pour six mois ou 1 an .

Actuellemnt dans notre département, nous sommes 20.320 travailleuses et il est vendu par mois 151 ANTOINETTE, ce qui fait 1 ANTOINETTE pour 135 travailleuses environ .

Evidemment c'est une diffusion trop restreinte par rapport à la masse travailleuse et ne pourrait-on pas faire, chères camarades, un effort plus grand pour permettre une diffusion plus massive ?

Pour vous aider à établir un jugement personnel, je vous donne ci-dessous les établissements où ANTOINETTE est actuellement diffusé :

ANNONAY :	Sécurité Sociale	8
	GARNIER-PONSONNET (Papier-carton)	8
	Municipaux	9
	T.S.R.	12
AUBENAS :	P.T.T.	2

.../...

BOURG-st-ANDEOL :	Céramique	8
GRANGES-les-VALENCE :	Métaux Drôme	2
LA VOULTE :	C.T.A.	12
LE CHEYLARD :	Bijouterie LEGROS	6
	S.T.E.	10
	CHOMARAT	23
ST-JULIEN en ST-ALBAN :	Textiles FIMOLA	8
ST-SAUVEUR de MONTAGUT :	Textiles BOURGEAS.....	10
TOURNON :	S.A.C.	12
	P.T.T.	10
	E.T.I.T.	4
	PONTS ET CHAUSSEES	7

Il existe d'autres entreprises où il y a du personnel féminin et où ANTOINETTE n'est pas connu .

Aussi n'hésitez pas, lisez chaque mois A N T O I N E T T E .

4) DISCUSSIONS

Une large discussion a suivi ces 2 rapports, avec l'aide de la camarade Madeleine ALLOISIO .

Une camarade d'ANNONAY représentant les femmes de services des écoles maternelles et primaires de la ville a exposé les avantages obtenus et les inconvénients rencontrés par cette catégorie d'agents .

Avantages : Horaire de 40 h par semaine
Titularisation après un an de stage (moins de 40 ans)
Quelques vacances scolaires
Attributions vestimentaires de 2 blouses et d'une paire de pantoufles .
Prime de 200 F attribuée par le comité d'entr'aide
Pour les mandats de délégués : heures payées et remplacées

Inconvénients : Aucun règlement national de travail définissant les attributions des femmes de services; elles sont donc tributaires :
- des mairies lorsque celles-ci établissent un règlement intérieur
- des directrices d'établissement qui peuvent exiger tour les travaux,des petits au gros nettoyages et qui sont seules habilitées pour noter le personnel
- des institutrices avec lesquelles elles doivent travailler pour les rangements des classes, ainsi que les soins de propreté à apporter aux enfants .

De plus elles doivent être aptes : aux travaux manuels (classes et fêtes enfantines), aux travaux de couture ; à l'entretien du jardinage, arrosage des plates-bandes, du bac à sable pour les enfants , du désherbage.
Les femmes de services doivent donc toujours être douces,patientes,compréhensives avoir un vocabulaire correct envers les enfants etc ..... malgré les bruits, les pleurs, les cris et les exigences dues aux classes surchargées .
Tout cela pour un salaire de base de 623,86 F par mois .

Une camarade des P.T.T. de Tournon est intervenue pour démontrer la vie professionnelle difficile dans cette administration; d'une part la suppression de postes et d'agents en vue de l'automatisation du téléphone dans le

..../...

département; d'autre part les mutations rapides sans préoccupation de la vie familiale .

Une camarade des usines GARNIER-PONSONNET (papier-carton) à Annonay a soulevé le problème des classifications et de la formation professionnelle Dans cette entreprise le problème des classifications est très important, car toutes les ouvrières ne les obtiennent pas en temps voulu, et pour les obtenir, il faut que les ouvrières soient très qualifiées dans le métier. De ce fait la Direction organise des cours de formation en dehors du temps de travail. Les ouvrières doivent venir le Samedi matin et le temps est payé en heures supplémentaires. Il y a environ une dizaine de cours; à la fin de ceux-ci la Direction "seule" fait passer un examen et suivant le résultat de celui-ci, les ouvrières obtiennent une promotion.

Les ouvrières demandent que ces cours soient donnés pendant les heures de travail car le Samedi est précieux pour la plupart d'entr'elles qui sont en majorité des mères de famille.

La Direction invoque le motif qu'elle ne peut arrêter les machines.

Une camarade de l'Entreprise DANAUD à Annonay a exposé le problème des cadences de travail.

L'Entreprise DANAUD est une fabrique de chaussures de luxe pour Dames, affiliée à l'usine JOURDAN de Romans, parrainées par une firme Américaine. Le personnel féminin représente 55 à 60 % de l'effectif. Il change de collection 2 fois par an ce qui amène un chronométrage répété; si l'ouvrière n'est pas vigilante les valeurs ne sont pas toujours en rapport avec le travail demandé . Les cadences de travail sont extrêmement poussées du fait de chronométrages serrés. Dans un atelier de montage où une chaîne tourne sans arrêt, les travailleuses éprouvent des difficultés pour s'absenter même un court instant; il faut une présence constante au poste.

Dans cette usine il y a beaucoup de jeunes de moins de 18 ans : 24 hommes et 46 femmes, à qui l'on demande le même travail qu'aux adultes.

Notre camarade Madeleine ALLOISIO a pris la parole pour élargir la discussion sur certains points et aussi pour évoquer la Conférence Nationale qui se tiendra à PARIS, fin 1970 .

ANTOINETTE
magazine féminin de la C.G.T.
33, rue Bouret – PARIS XIXe
Tél. : 205. 22.15

HERBIER 71

LE NOUVEAU CALENDRIER ANTOINETTE

Il est encore multi-usages. Dans votre cuisine, il vous sera fidèle au jour le jour tout au long de l'année.

En 1972, quelques coups de ciseaux le métamorphoseront en sets de table bordés de croquet ou de dentelle. A moins que vous ne respectiez son caractère d'herbier en le mettant sous verre...

Ce sont les idées d' « Antoinette » que les lectrices sauront interpréter à leur goût.

DIFFUSEUSES, DIFFUSEURS
PASSEZ COMMANDE SANS TARDER

BON DE COMMANDE

BON DE COMMANDE
à retourner à : **administration d'ANTOINETTE, 33 rue Bouret, PARIS 19e**

Nombre d'exemplaires .....

NOM ..... Prénom .....

Adresse où doit être expédiée la commande .....

.....

Signature Cachet de l'organisation

ATTENTION : Le calendrier est facturé 5,90 F aux organisations syndicales et aux diffuseuses. Son prix de vente maximum aux lectrices d'ANTOINETTE est de 6 F.

EXPEDITION : Toutes les commandes sont expédiées gratuitement.

REGLEMENT : L'administration d'ANTOINETTE demande à ses diffuseuses et diffuseurs de verser le montant de la commande au C.C.P. PARIS 189.36.75 Service M.O.F. – C.G.T., 33 rue Bouret, Paris 19e, dès réception de la première facture –qui sera incluse dans l'expédition– afin d'éviter les frais de rappel et de correspondance.

↓ HERBIER 71 ↓

le nouveau calendrier antoinette

Le calendrier 1971 est sorti. Antoinette l'a réalisé gai, coloré et à usages multiples qui vous seront présentés avec photos dans le numéro de Septembre.

L'initiative de l'an passé, d'envoyer un échantillon du calendrier à nos diffuseuses et diffuseurs, a été bien accueillie par tous, c'est pourquoi nous la renouvelons pour 1971.

Diffuseuses et diffuseurs recevront donc un échantillon du calendrier 1971 qui leur sera facturé 5,50 F sur la fiche comptable de diffusion. ANTOINETTE N'IMPOSE PAS SON CALENDRIER, IL POURRA LUI ETRE RETOURNE ET LES FRAIS DE REEXPEDITION SOUSTRAITS DU MONTANT DE LA PLUS PROCHAINE FACTURE.

EN 1970, MALGRE UN TIRAGE DE 7 000 ex. de plus que l'année précédente, Antoinette a dû refuser encore plusieurs milliers de calendriers commandés trop tard. C'est regrettable pour nos militants qui avaient pris des mesures pour le diffuser, pour nos lectrices et amies qui en ont été privées, et pour Antoinette qui a un besoin vital du produit de la vente du calendrier pour équilibrer son budget et développer plus particulièrement son matériel de propagande.

IL FAUT DONC SANS TARDER ORGANISER LA CAMPAGNE DE PLACEMENT DU CALENDRIER 1971 ET LA CONSIDERER COMME UNE TACHE MILITANTE AUSSI IMPORTANTE QUE LA DIFFUSION DU JOURNAL A LAQUELLE ELLE EST INTIMEMENT LIEE.

Les calendriers commandés par nos diffuseurs(ses) et organisations sont facturés 5,50 F et vendus 6 F, laissant une ristourne de 0,50 F par pièce ce qui n'est pas négligeable et peut permettre dans bien des cas d'alimenter un petit budget consacré à l'amélioration de la diffusion du journal avec des tombolas et manifestations diverses.

DIFFUSEUSES, DIFFUSEURS, SOYEZ OFFENSIFS, INSPIREZ-VOUS DE L'EXEMPLE DES CAMARADES NOMBREUX QUI DOUBLENT ET MEME TRIPLENT LA VENTE DU CALENDRIER PAR RAPPORT A LA DIFFUSION D'ANTOINETTE.

Antoinette vous remercie par avance - sachant combien elle peut vous faire confiance - de toutes les initiatives que vous ne manquerez pas de prendre pour proposer son calendrier à toutes les lectrices et toutes les travailleuses.

A votre entière disposition pour vous expédier beaucoup de ses calendriers, Antoinette vous transmet ses fraternelles salutations.